

**Procès-verbal du conseil
de la Municipalité régionale de comté des Chenaux**

**RÉUNION DU CONSEIL
21 FÉVRIER 2018**

MERCREDI, le vingt et unième jour du mois de février deux mille dix-huit (21 février 2018), une séance ordinaire des membres du conseil de la Municipalité régionale de comté des Chenaux est tenue au bureau de celle-ci (630, rue Principale, Saint-Luc-de-Vincennes), à compter de DIX-NEUF HEURES (19 h), à laquelle sont présents :

Madame Diane Aubut, mairesse de Sainte-Anne-de-la-Pérade;
Madame Lise Déry, représentante de Saint-Stanislas;
Monsieur Luc Dostaler, maire de Notre-Dame-du-Mont-Carmel;
Monsieur Christian Fortin, maire de Batiscan;
Monsieur Christian Gendron, maire de Sainte-Geneviève-de-Batiscan;
Monsieur René Gravel, maire de Saint-Prosper-de-Champlain;
Monsieur Sébastien Marchand, représentant de Champlain;
Monsieur Jean-Claude Milot, maire de Saint-Luc-de-Vincennes;
Monsieur Guy Veillette, maire de Saint-Narcisse.

Formant quorum sous la présidence de monsieur Gérard Bruneau, préfet de la MRC des Chenaux et maire de Saint-Maurice.

ASSISTAIT ÉGALEMENT À LA RÉUNION

Monsieur Patrick Baril, directeur général.

2018-02-027

2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est proposé par monsieur Christian Fortin, maire de Batiscan, appuyé par monsieur Jean-Claude Milot, maire de Saint-Luc-de-Vincennes, et résolu d'adopter l'ordre du jour suggéré.

ORDRE DU JOUR

1. Lecture d'un texte de réflexion;
2. Adoption de l'ordre du jour;
3. Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 17 janvier 2018;
4. Gestion du personnel :
 - a. Renouvellement de l'adhésion à l'ADGMRCQ;
 - b. Colloque du printemps de l'ADGMRCQ;
 - c. Embauche d'un contractuel en comptabilité;
5. Finances, matériel, équipement et bâtisses :
 - a. Liste des chèques émis et autres sommes déboursées;
 - b. Financement de la Corporation touristique de Batiscan;
 - c. Hygiène du milieu;
6. Aménagement et développement du territoire :
 - a. Conformité de règlement(s) municipal(aux) :
 - b. Réglementation des territoires contigus (documents disponibles sur demande) :
 - i. MRC de Bécancour (entrée en vigueur du règlement no. 385 modifiant le règlement de contrôle intérimaire no. 229);
7. Rapports :
 - a. Représentant(s) à la RGMRM;

**Procès-verbal du conseil
de la Municipalité régionale de comté des Chenaux**

- b. Agente de développement culturel – rapport de janvier 2018;
- c. Comité de développement du territoire;
- d. Comité des ressources humaines;
- e. Comité de sécurité incendie;
- f. Comité sur la sécurité publique;
- 8. Fonds de développement du territoire :
 - a. Projets structurants;
 - i. Demandes de commandites;
 - ii. Enveloppes dédiées;
 - iii. Enveloppes – projets structurants;
 - b. Demandes régionales;
- 9. Développement économique :
- 10. Appuis demandés;
- 11. Correspondance déposée;
- 12. Pour votre information :
 - a. Transport adapté et collectif des Chenaux (prévisions budgétaires 2018);
 - b. Transport adapté et collectif des Chenaux (statistiques);
 - c. Gala Florilège de la Corporation de développement communautaire des Chenaux;
- 13. Autre(s) sujet(s);
 - a. Journée de la famille 2018;
 - b. Utilisation du Dropbox;
 - c. Rencontre avec M. Marco Bélanger, directeur de l'Office régional d'habitation des Chenaux;
 - d. Nomination : Table de concertation régionale de l'estuaire fluviale.
- 14. Période de questions;
- 15. Clôture de la séance.

Adoptée.

2018-02-028

3. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 17 JANVIER 2018

Il est proposé par monsieur Guy Veillette, maire de Saint-Narcisse, appuyé par madame Diane Aubut, mairesse de Sainte-Anne-de-la-Pérade, et résolu d'approuver, avec dispense de lecture, le procès-verbal de la réunion publique de ce conseil tenue le 17 janvier 2018.

Adoptée.

4. GESTION DU PERSONNEL

2018-02-029

4a. RENOUVELLEMENT DE L'ADHÉSION À L'ADGMRCQ

Considérant que le directeur général est membre de l'Association des directeurs généraux des MRC du Québec;

Considérant que ce regroupement apporte un soutien à celui-ci dans la réalisation de ses fonctions;

Il est en conséquence proposé par monsieur Christian Fortin, maire de Batiscan, appuyé par monsieur Christian Gendron, maire de Sainte-Geneviève-de-Batiscan, et résolu à l'unanimité que la MRC des Chenaux défraie le coût de cette adhésion au montant de 485 \$, plus les taxes, pour le renouvellement 2018.

Adoptée.

**Procès-verbal du conseil
de la Municipalité régionale de comté des Chenaux**

2018-02-030

4b. COLLOQUE DE L'ADGMRCQ 2018

Considérant que l'Association des directeurs généraux des MRC municipaux du Québec organise son colloque du printemps 2018 du 26 au 27 avril à Québec;

Considérant que ce conseil est d'avis qu'il convient que le directeur général de notre MRC participe à ce genre de rencontre;

Il est en conséquence proposé par madame Lise Déry, représentante de Saint-Stanislas, appuyée par monsieur Sébastien Marchand, représentant de Champlain, et résolu que le conseil de la municipalité régionale de comté des Chenaux autorise son directeur général à participer au colloque du printemps 2018 de l'ADGMRCQ à Québec et que les frais d'inscription et de participation soient défrayés par la MRC suivant la politique actuelle.

Adoptée.

2018-02-031

4c. EMBAUCHE D'UN CONTRACTUEL EN COMPTABILITÉ

Considérant la rencontre de travail des maires qui a eu lieu à l'automne 2017 à laquelle il avait été déterminé qu'une bonification du soutien administratif, notamment en matière de comptabilité, était nécessaire en 2018;

Considérant qu'il est important d'obtenir un point de vue externe de l'état de situation au niveau de la comptabilité afin de pouvoir prendre les actions nécessaires;

Considérant l'offre de service de la consultante Madame Julie Trépanier, CPA, CGA;

Considérant que le budget 2018 prévoit un montant suffisant au chapitre de la gestion financière et administrative;

En conséquence, il est proposé par monsieur Christian Gendron, maire de Sainte-Genève-de-Batiscan, appuyé par madame Diane Aubut, mairesse de Sainte-Anne-de-la-Pérade, et résolu unanimement que le préambule de la présente en fasse partie intégrante et que le conseil de la municipalité régionale de comté des Chenaux embauche la consultante Madame Julie Trépanier, CPA, CGA, à raison d'une journée par semaine au taux horaire de 50 \$ de l'heure et de 0,50\$ / KM pour les frais de déplacement;

Que cette entente de service soit à durée indéterminée, selon les besoins de la MRC des Chenaux.

Adoptée.

5. FINANCES, MATÉRIEL, ÉQUIPEMENT ET BÂTISSSES

2018-02-032

5a. LISTE DES CHÈQUES ÉMIS ET AUTRES SOMMES DÉBOURSÉES

Il est proposé par monsieur Christian Fortin, maire de Batiscan, appuyé par monsieur Jean-Claude Milot, maire de Saint-Luc-de-Vincennes, et résolu que soit adoptée la liste des chèques numéro 10884 à 10944 ainsi que les autres sommes déboursées au 20 février 2018 totalisant 338 688,11 \$.

Adoptée.

Procès-verbal du conseil
de la Municipalité régionale de comté des Chenaux

2018-02-033

5b. FINANCEMENT DE LA CORPORATION TOURISTIQUE DE BATISCAN

Considérant que la MRC des Chenaux peut prendre toutes les mesures afin de favoriser le développement local et régional de son territoire;

Considérant qu'en 2017, la MRC a versé une aide financière de 5 000 \$ à la Corporation touristique de Batiscan suivant les termes d'un protocole accepté par ce conseil;

Il est en conséquence proposé par monsieur Jean-Claude Milot, maire de Saint-Luc-de-Vincennes, appuyé par monsieur Christian Gendron, maire de Sainte-Geneviève-de-Batiscan, et résolu à l'unanimité que le préambule de la présente en fasse partie intégrante et que le conseil de la Municipalité régionale de comté des Chenaux octroie pour l'année 2018 un montant de 5 000 \$ à la Corporation touristique de Batiscan, qui sera versé suite à la signature d'un nouveau protocole d'entente.

Adoptée.

5c. HYGIÈNE DU MILIEU

Les membres du conseil de la MRC des Chenaux discutent de la situation concernant les plaintes des citoyens pouvant survenir relativement à notre service de collecte des déchets domestiques. Il est important de rappeler aux citoyens de déposer leurs bacs la veille de la collecte prévue au calendrier, de façon à faciliter le travail de nos employés.

6. AMÉNAGEMENT ET DÉVELOPPEMENT DU TERRITOIRE

2018-02-034

6a. CONFORMITÉ DU RÈGLEMENT DE ZONAGE 2017-06 DE LA MUNICIPALITÉ DE CHAMPLAIN

Considérant qu'en vertu de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* (L.R.Q., c. A-19.1), les municipalités doivent transmettre à la MRC tout règlement modifiant leur réglementation d'urbanisme;

Considérant que le règlement ci-après visé a fait l'objet d'une analyse dont le résultat révèle qu'il est conforme aux objectifs du schéma d'aménagement et de développement révisé et aux dispositions du document complémentaire;

Par ces motifs, il est proposé par monsieur Christian Fortin, maire de Batiscan, appuyé par monsieur Sébastien Marchand, représentant de Champlain, et résolu que le conseil de la MRC des Chenaux approuve le règlement de zonage numéro 2017-06 de la municipalité de Champlain.

Adoptée.

6b. RÈGLEMENTATION DES TERRITOIRES CONTIGUS - DOCUMENTS DISPONIBLES SUR DEMANDE

- i. MRC de Bécancour (entrée en vigueur du règlement no. 385 modifiant le règlement du contrôle intérimaire no. 229);

Procès-verbal du conseil
de la Municipalité régionale de comté des Chenaux

7. RAPPORTS

7a. REPRÉSENTANT À LA RGMRM

Monsieur Luc Dostaler informe ses collègues que la RGMRM, de par son implication dans l'organisme Récupération Mauricie, est en bonne position dans la vente de papier recyclé pour le marché chinois. Monsieur Dostaler mentionne l'importance de la récupération du verre, qui est utilisé comme matériaux de recouvrement pour l'enfouissement. Enfin, la RGMRM prépare actuellement une campagne de sensibilisation pour la mise en place prochaine de la collecte des matières organiques.

7b. AGENTE DE DÉVELOPPEMENT CULTUREL – RAPPORT DE JANVIER 2018

Monsieur Christian Fortin, président du comité consultatif culturel, résume le rapport d'activités pour le mois de janvier 2018, préparé par notre agente de développement culturel.

7c. COMITÉ DE DÉVELOPPEMENT DU TERRITOIRE

Monsieur Guy Veillette, président du comité, mentionne qu'une présentation du rapport final rédigé par monsieur Richard Lampron, dans le cadre de l'étude d'implantation d'un réseau de fibre optique, est à prévoir en mars 2018 lors d'une rencontre de travail.

7d. COMITÉ DES RESSOURCES HUMAINES

Aucune rencontre du comité des ressources humaines n'a eu lieu en février 2018.

7e. COMITÉ DE SÉCURITÉ INCENDIE

Monsieur Christian Gendron, président du comité, mentionne que nous sommes toujours en attente d'une réponse du Ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire pour notre demande de soutien financier relatif à l'étude du regroupement des services incendies des municipalités de la MRC des Chenaux.

7f. COMITÉ SUR LA SÉCURITÉ PUBLIQUE

Monsieur Jean-Claude Milot, président du comité, résume les éléments qui ont été discutés lors de la rencontre du comité sur la sécurité publique tenu le 14 février 2018.

8. FONDS DE DÉVELOPPEMENT DU TERRITOIRE

2018-02-035

8a.i. PROJETS STRUCTURANTS - DEMANDES DE COMMANDITES

Considérant que, par sa résolution numéro 2015-11-185, le conseil de la Municipalité régionale de comté des Chenaux a mis en place un fonds intitulé « Politique de commandites associées aux activités et événements »;

**Procès-verbal du conseil
de la Municipalité régionale de comté des Chenaux**

Considérant que trois projets ont été présentés au comité d'analyse composé du directeur général de la MRC, du coordonnateur du service de développement économique, ainsi que de l'agent de développement du territoire;

Considérant la recommandation de ce comité;

Par ces motifs, il est proposé par monsieur Christian Gendron, maire de Sainte-Geneviève-de-Batiscan, appuyé par madame Lise Déry, représentante de Saint-Stanislas, et résolu à l'unanimité que le conseil de la Municipalité régionale de comté des Chenaux approuve la recommandation qui lui est faite pour le financement des projets suivants :

Promoteur	Projet	Montant octroyé
Société d'horticulture des Chenaux	Programmation 2018-2019	825 \$
Comité de développement social et communautaire de Saint-Prosper-de-Champlain	Spectacle des Frères Lemay	550 \$
Corporation touristique de Batiscan	Programmation 2018 - quai de Batiscan	1 000 \$
Municipalité de Sainte-Geneviève-de-Batiscan	Relais pour la vie	1 000 \$

Il est de plus résolu que le secrétaire-trésorier, soit et est, par la présente, autorisé à émettre les chèques requis.

Adoptée.

2018-02-036

8a.ii. PROJETS STRUCTURANTS – ENVELOPPES DÉDIÉES

Considérant que, suivant la Politique de soutien aux projets structurants pour améliorer les milieux de vie, une enveloppe de 10 000\$ par année plus deux dollars par habitant est dédiée à chacune des municipalités du territoire pour la réalisation de projets apportant une valeur ajoutée à la qualité de vie de leurs citoyens;

Considérant que les projets à réaliser ne doivent pas être compris dans les opérations courantes des municipalités, tels que des travaux de voirie, d'aqueduc ou d'égouts;

Considérant que pour avoir droit à cette aide financière, toute municipalité doit confirmer dans sa demande un engagement d'au moins 6000 \$ par enveloppe annuelle;

Considérant que les projets doivent être acheminés directement au conseil de la MRC des Chenaux à l'aide du formulaire prévu à cet effet;

Il est en conséquence proposé par monsieur Christian Fortin, maire de Batiscan, appuyé par madame Lise Déry, représentante de Saint-Stanislas, et résolu que le conseil de la Municipalité régionale de comté des Chenaux approuve les projets suivants:

Procès-verbal du conseil
de la Municipalité régionale de comté des Chenaux

Municipalité	Projet	Coût total	Subvention
Notre-Dame-du-Mont-Carmel (2018-2019)	Travaux d'amélioration des infrastructures en loisir 2018	57 635 \$	21 510 \$
Saint-Narcisse (2018-2019)	Amélioration des services et des espaces à l'ancienne école Notre-Dame-de-la-Confiance	20 000 \$	13 652 \$

Que le montant ainsi autorisé soit versé comme suit:

- 70% à la signature du protocole requis;
- 30% suite à la réception d'un rapport final.

Que le directeur général soit et est, par la présente, autorisé à signer le document et à émettre les chèques requis.

Adoptée.

8b. ENVELOPPES - PROJETS STRUCTURANTS

Aucune demande n'est présentée ce mois-ci.

9. DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE

Aucun dossier à traiter ce mois-ci.

10. DEMANDE(S) D'APPUI OU AUTRE(S)

2018-02-037

10a. PROGRAMME DE SOUTIEN AU DRAINAGE ET AU CHAULAGE DES TERRES

Considérant qu'un premier programme de soutien au drainage et au chaulage des terres a été mis en place en juin 2016 et était disponible pour les régions du Bas-Saint-Laurent, de la Côte-Nord, du Saguenay-Lac-Saint-Jean, de l'Abitibi-Témiscamingue et du Nord du Québec;

Considérant qu'une enveloppe budgétaire de 5 M\$ sur trois ans était disponible pour ce programme;

Considérant que, le 28 mars dernier, le ministre des Finances du Québec, monsieur Carlos Leitão, annonçait que ce programme serait étendu à 34 nouvelles MRC au Québec avec des crédits additionnels de 4 M\$, soit 2 M\$ par année pour 2017-2018 et 2018-2019;

Considérant que, pour la Mauricie, les MRC de Maskinongé et Mékinac ainsi que les villes de Shawinigan et La Tuque ont été admises au programme;

Considérant que la MRC des Chenaux et la ville de Trois-Rivières sont exclues du programme;

Considérant que la Fédération de l'UPA de la Mauricie a fait plusieurs représentations et transmis des correspondances au caucus des députés libéraux ainsi qu'au ministère de l'Agriculture régional pour rendre admissibles les deux régions exclues du nouveau programme de soutien au drainage et au chaulage des terres;

Considérant qu'il n'y a pas de différences marquées dans la qualité des sols et la proximité des marchés entre les territoires admissibles de la Mauricie et ceux exclus;

Procès-verbal du conseil de la Municipalité régionale de comté des Chenaux

Considérant qu'il est important que tous les producteurs et productrices agricoles de la Mauricie puissent bénéficier des retombées du programme de soutien au drainage et au chaulage des terres, et ce, indépendamment de leur provenance;

Par conséquent, il est proposé par monsieur Guy Veillette, maire de Saint-Narcisse, appuyé par monsieur Sébastien Marchand, représentant de Champlain, et résolu à l'unanimité que la MRC des Chenaux demande au Gouvernement du Québec, par l'entremise du ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation du Québec :

- D'inclure immédiatement la ville de Trois-Rivières et la MRC des Chenaux au programme actuel de soutien au drainage et au chaulage des terres et de permettre aux agriculteurs et agricultrices de bénéficier des avantages contenus dans ce programme.

Adoptée.

2018-02-038

10b. PÔLE RÉGIONAUX D'INNOVATION

Considérant que les MRC ont comme rôle et responsabilités de favoriser le développement local, le soutien à l'entrepreneuriat sur son territoire en incluant l'économie sociale ;

Considérant que les MRC sont reconnues comme des gouvernements de proximité ;

Considérant qu'en 2015 le gouvernement a coupé 40 millions dans son développement économique en souhaitant au préalable abolir les CLD et que cette coupure représente 393 000 \$ / annuellement pour la MRC des Appalaches soit 60 % de son budget en développement économique ;

Considérant que par résolution, le 13 mai 2015 la MRC a maintenu la délégation de compétence en développement économique avec la Société de Développement Économique de la Région de Therford (SDE) pour les pouvoirs prévus à l'article 126.2 de la LCM ;

Considérant que la SDE a comme mandat d'agir en tant qu'organisme consultatif auprès de tout ministère, mandataire ou organisme dédié au développement économique de son territoire en favorisant le développement local, le soutien à l'entrepreneuriat sur son territoire en incluant la concertation et la planification des mesures liées à l'entrepreneuriat et à l'économie sociale ;

Considérant que le 5 février 2018, le gouvernement du Québec lance un appel de projets pour la création de pôles régionaux d'innovation dans le cadre de son plan d'action gouvernemental en entrepreneuriat ;

Considérant que le gouvernement du Québec investira plus de 32 millions de dollars pour soutenir la création et la mise en œuvre des pôles régionaux d'innovation et d'un réseau national d'ici 2022 ;

Considérant que ces pôles seront des OBNL actives principalement dans le soutien aux entrepreneurs et dans le développement économique de leur région ;

Procès-verbal du conseil de la Municipalité régionale de comté des Chenaux

Considérant que selon notre compréhension du nouveau plan d'action gouvernemental en entrepreneuriat, il s'avère que la création de pôles régionaux d'innovation est un dédoublement de structure puisque chacune des MRC du Québec est responsable de son développement économique de sa région en plus de soutenir l'entrepreneuriat ;

Considérant que, toujours selon notre compréhension, le gouvernement du Québec qui nous proclame gouvernement de proximité, agit encore une fois sans nous consulter, nous les MRC, en voulant créer une nouvelle structure et nous démontre clairement la non reconnaissance du développement économique faite par les MRC ;

Considérant que les MRC doivent devenir des partenaires de premier plan lorsqu'il est question de développement économique sur son territoire ;

En conséquence, il est proposé par monsieur Guy Veillette, maire de Saint-Narcisse, appuyé par madame Diane Aubut, mairesse de Sainte-Anne-de-la-Pérade, et résolu à l'unanimité que le conseil de la MRC des Chenaux demande au gouvernement du Québec de reconnaître les MRC comme l'acteur principal de développement économique et de soutien à l'entrepreneuriat tel que prévu dans la Loi sur les compétences municipales et demande au gouvernement du Québec de renoncer à la création de nouveaux pôles régionaux d'innovation ;

Que le montant de 32 millions réservés à l'appel de projet pour la création de pôles régionaux et d'innovation soit remis directement aux MRC, à l'acteur existant principal de développement économique et de soutien à l'entrepreneuriat de sa région afin que ce dernier puisse soutenir les initiatives innovantes sur l'ensemble de son territoire ;

Qu'une copie de la présente résolution soit transmise à M. Philippe Couillard, Premier Ministre, à M. Martin Coiteux, ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire, à M. Laurent Lessard, député de Lotbinière-Frontenac, à M. Ghislain Bolduc, député de Mégantic, à M. Paul Busque, député de Beauce-Sud, à la Fédération québécoise des municipalités, à l'Union des municipalités et à l'Association des directeurs généraux des MRC du Québec.

Adoptée.

11. **CORRESPONDANCE**

- a. La Mutuelle des municipalités du Québec (versement de la ristourne);
- b. Ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire (accusé de réception);
- c. Fonds locaux de solidarité FTQ (crédit variable en vigueur et premier déboursement);
- d. Ministère de la Sécurité publique (programme d'aide financière pour la formation des pompiers volontaires ou à temps partiel);
- e. Fédération Québécoise des Municipalités (contribution financière au FLS);

Procès-verbal du conseil
de la Municipalité régionale de comté des Chenaux

12. POUR VOTRE INFORMATION

12a. TRANSPORT ADAPTÉ ET COLLECTIF DES CHENAUX (PRÉVISIONS BUDGÉTAIRES 2018)

Les membres du conseil prennent connaissance des prévisions budgétaires déposées par la Corporation de transport adapté.

12b. TRANSPORT ADAPTÉ ET COLLECTIF DES CHENAUX

Les membres du conseil prennent connaissance des documents déposés par la Corporation de transport adapté concernant les statistiques.

12c. GALA FLORILÈGE DE LA CORPORATION DE DÉVELOPPEMENT COMMUNAUTAIRE DES CHENAUX

Les maires et le directeur général de la MRC sont invités à participer au Gala Florilège de la Corporation de développement communautaire des Chenaux, qui se tiendra le 27 mars prochain.

13. AUTRES SUJETS

13a. JOURNÉE DE LA FAMILLE 2018

Compte tenu que la municipalité de Batiscan n'a pas la possibilité d'organiser la journée de la famille MRC des Chenaux prévue au printemps 2018, il a été convenu que c'est la municipalité de Saint-Maurice qui organisera la journée de la famille cette année et cette journée aura lieu le 9 juin prochain.

13b. UTILISATION DU DROPBOX

Il a été convenu de créer un nouveau groupe d'utilisateur Dropbox pour le conseil de la MRC des Chenaux.

13c. RENCONTRE AVEC MONSIEUR MARCO BÉLANGER, DIRECTEUR DE L'OFFICE RÉGIONAL D'HABITATION DES CHENAUX

Une rencontre aura lieu au mois de mars afin que monsieur Bélanger, directeur de l'office régional de l'habitation des Chenaux, présente le budget 2018.

2018-02-039

13d. NOMINATION : TABLE DE CONCERTATION RÉGIONALE DE L'ESTUAIRE FLUVIAL

Il est proposé par monsieur Christian Fortin, maire de Batiscan, de nommer madame Diane Aubut, mairesse de Sainte-Anne-de-la-Pérade, comme représentante à la Table de concertation régionale de l'Estuaire fluvial.

Adoptée.

Procès-verbal du conseil
de la Municipalité régionale de comté des Chenaux

14. PÉRIODE DE QUESTIONS

Madame Audrey Leblanc, journaliste à l'hebdo journal, interroge le conseil de la MRC des Chenaux sur divers dossiers d'actualités.

2018-02-040

15. CLÔTURE DE LA SÉANCE

À dix-neuf heures et trente-huit minutes (19 h 38), il est proposé par monsieur Christian Fortin, maire de Batiscan, appuyé par monsieur René Gravel, maire de Saint-Prospér-de-Champlain, et résolu de lever la présente séance.

Adoptée.

DIRECTEUR GÉNÉRAL

PRÉFET